

---

## LECTURES

---

**Dhume, Fabrice, Xavier Dunezat, Camille Gourdeau, et Aude Rabaud. 2020. *Du racisme d'État en France ?* Lormont : Le Bord de l'eau.**

Mathias Möschel  
(Central European University)  
[MaschelM@ceu.edu](mailto:MaschelM@ceu.edu)

Ce livre aborde les usages ainsi que la circulation de la notion de « racisme d'État » dans les espaces socio-académiques et médiatiques en France à partir d'une polémique nationale autour d'un stage organisé par le syndicat SUD 93 intitulé « Au croisement des oppressions. Où on est-on de l'antiracisme au sein de l'école ? », qui s'était tenu les 18 et 19 décembre 2017 à Saint-Denis. Au cours de ce stage, a été évoquée la notion de « racisme d'État » dans la société française et en particulier dans l'Éducation nationale, ce qui a valu au syndicat une plainte pour diffamation annoncée par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, à l'Assemblée nationale. Cette plainte fut classée sans suite.

L'approche adoptée dans ce livre est inductive : elle part de l'affaire susmentionnée (chapitre I). Les quatre auteur-es analysent la circulation dans la presse et les discours publics de la notion de « racisme d'État » et, dans une moindre mesure, les expressions connexes telles que « racisme institutionnel » ou « racisme systémique » (chapitre II). Ensuite, deux chapitres décrivent comment la notion de racisme d'État s'est développée dans le contexte socio-académique européen (chapitre III) avant de regarder comment elle a été reprise plus spécifiquement dans la pensée académique décoloniale en France (chapitre IV). Ayant fait cette analyse des discours ainsi

que de la généalogie du « racisme d'État », les auteur-es (se) posent la question de savoir s'il est possible de distinguer entre État raciste et racisme d'État.

Ces deux expressions sont utilisées comme des synonymes, mais on associe souvent la première expression aux expériences extrêmes comme l'Allemagne nazie, le système Jim Crow aux États-Unis, le régime de Vichy et l'Apartheid en Afrique du Sud, ce qui a comme conséquence que l'on a du mal à imaginer que la France contemporaine puisse mettre en place un dispositif de racisme d'État (chapitre V). Et pourtant, c'est cette hypothèse que les auteur-es veulent explorer en passant au crible différents domaines dans lesquels un tel racisme d'État pourrait se donner à voir : l'école (chapitre VI), la police (chapitre VII) et enfin les politiques migratoires (chapitre VIII). Plus que de donner des réponses nettes à la question de savoir s'il existe ou non du racisme d'État en France aujourd'hui, la conclusion générale préfère soulever les limites de l'enquête, souligner la différence et la non-structuration des débats publics et académiques en la matière, tiraillés entre détours sémantiques et instrumentalisation politiques, pour tout simplement dévoiler les enjeux à l'œuvre et l'importance de remettre l'objet « racisme » au centre des questions des sciences sociales.

Les hésitations dans ces conclusions sont également le résultat de certaines différences entre les auteur-es. En effet, elles parlent ouvertement de leurs différences de points de vue sur certaines questions (p. 9 ou encore plus clairement p. 25-28). Ces différends ont exercé une influence sur la manière de penser, structurer et présenter leurs analyses. Malgré les différences, les auteur-es s'efforcent également à souligner les points communs,

à savoir le refus d'un antiracisme d'État qui intervient dans ces débats, leur position de défense des syndicats en la matière, ainsi que le fait qu'elles ne sont pas des personnes racisées. Sur ce dernier point, on se demande si la présence d'une personne minoritaire parmi les auteur-es aurait conduit à des analyses différentes.

Il est également intéressant de voir comment ce livre entre implicitement en conversation avec les débats et controverses publics outre-Atlantique. Bien sûr, toute publication est le résultat de certains choix éditoriaux et également de limites imposées par les maisons d'édition (en termes de mots, de format, etc.), mais il aurait été utile d'avoir un regard comparé vers ce qui se passe aux États-Unis où des polémiques similaires autour de l'éducation antiraciste dans les écoles font rage avec l'adoption de législations restrictives dans plusieurs états<sup>1</sup>. Cela pose des questions sur les liens transatlantiques de ce qui s'est passé en France fin décembre 2017 et de ce qui se passe plus globalement dans le rejet rapide et sans nuances du wokisme, de l'intersectionnalité, de la *Critical Race Theory*, et aussi de la notion de racisme d'État. Finalement, les réactions de J-M. Blanquer sont-elles vraiment un produit purement national ou ne faudrait-il pas le lire dans un contexte plus large, transnational sur ces questions où l'éducation antiraciste prend une place importante ? Comme le démontrent les auteur-es, la notion de racisme d'État existait déjà bien avant et le syndicat avait déjà fait d'autres stages avec des thématiques similaires. Mais le contexte avait changé entre temps.

De même, en ce qui concerne la littérature, un regard un peu plus comparatif, et en particulier aux théorisations sur l'État racial par David Theo Goldberg<sup>2</sup>, aurait pu encore approfondir certaines discussions et idées développées surtout dans le chapitre V du livre recensé. Dans cet ouvrage clef dans la littérature anglophone en la matière, Goldberg argumente précisément que la notion

de race est co-constitutive à l'émergence conceptuelle, philosophique et matérielle de l'État moderne et de son administration. Il distingue ainsi entre un État raciste avec des lois ouvertement et intentionnellement raciales et un État racial qui est structuré sur des bases raciales sans pour autant faire recours à des lois ouvertement et intentionnellement raciales. Ce qui me semble répondre de manière plus ouverte et affirmative à la question de savoir si la France contemporaine fait du racisme d'État.

Un autre aspect qui aurait pu renforcer, enrichir et nuancer les analyses des auteur-es, cette fois-ci d'un point de vue interne à la France, est la question des gens du voyage et des Roms. Bien que les auteur-es y dédient quelques pages (p. 83-85), la question de savoir si la loi des gens du voyage de 1912<sup>3</sup>, reprise en 1969<sup>4</sup>, est raciale et s'il existe une ségrégation dans le contexte éducatif à la fois des gens du voyage ou des enfant Roms en France, aurait pu être évoquée dans les chapitres V ou VI.

Si petit bémol il y a pour ce livre, c'est sur le plan formel. D'une part, on évacue trop facilement le renoncement à une féminisation des termes pour des raisons de lisibilité (p. 7, note 2). D'autre part, il est plutôt irritant pour le lecteur académique que la recherche et la consultation de la bibliographie soient si compliquées. Il est dommage que la bibliographie des ouvrages utilisés pour ce livre se fasse par le biais d'un renvoi vers un lien externe de la maison d'édition. Cela certes facilite rend le livre moins long et épais mais si on est intéressé par les ouvrages ou publications qui ont inspiré les auteur-es ou qui ont servi comme base à leurs analyses, il faut se rendre sur ce site et y consulter la bibliographie qui, en plus, est séparée chapitre par chapitre.

Ces observations sur le plan formel n'enlèvent rien à la qualité du contenu de ce livre qui sera utile pour tout-e chercheur-e travaillant sur les questions raciales en France.

1 Schwartz, Sarah. 2021. « Map : Where Critical Race Theory Is Under Attack ». *Education Week*, 11 juin, 2021. <https://www.edweek.org/policy-politics/map-where-critical-race-theory-is-under-attack/2021/06>.

2 Goldberg, David Theo. 2002. *The Racial State*. Malden, Mass. : Blackwell Publishers.

3 Loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades.

4 Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.